



VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'APTMAIRIE  
DE  
**CADENET**

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26  
Télécopie 04 90 68 13 26

Mis en ligne le

**29 JAN. 2024****DECISION N° 10/2024****Demande de subvention relative à la poursuite du déploiement  
de la vidéoprotection – DETR 2024****Le Maire de Cadenet,**

**VU**, Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22 alinéa 26,

**VU**, la délibération n°72/2023 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant le Maire pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant les demandes de subventions à effectuer auprès de tout organisme financeur, tant en fonctionnement qu'en investissement, sur la base du plan de financement joint à la demande et ce quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

**VU**, les articles l2334-32 et suivants du Code Générale des Collectivités territoriales, relatifs à la dotation d'équipement des territoires ruraux,

**VU**, l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2024 transmis par les services de l'Etat,

**Considérant** le plan de financement du projet et l'estimation de dépenses d'un montant de 7 160,70 euros HT,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Une demande de dotation budgétaire d'équipement des territoires ruraux est déposée dans le cadre de la poursuite du déploiement de la vidéoprotection à Cadenet auprès de la Sous-Préfecture de l'arrondissement d'Apt, sise Place Gabriel Péri à APT selon le détail suivant :

	Dispositif	Montant HT	% Projet
Montant de la demande de subvention	Dotation d'équipement des territoires ruraux	3 580 €	50 %
Montant prévisionnel du projet	Total	7 160,70 €	

**ARTICLE 2 :** En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal qui sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Comptable Public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le 29/01/2024

Le Maire,  
Jean-Marc BRABANT